

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

des services de l'État dans l'Allier



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EDITO



C'est avec plaisir que je vous présente ce rapport, qui retrace l'essentiel de l'activité des services de l'État dans l'Allier, d'autant qu'il me permet de saluer l'action de mes deux prédécesseurs ayant œuvré en 2021 : Mme Marie-Françoise LECAILLON et M. Jean-Francis TREFFEL.

Au-delà de la formalité administrative, ce document constitue le témoignage de l'engagement sans faille des agents de l'État au service des politiques publiques, au profit des bourbonnaises et des bourbonnais. Il permet également à chacun de pouvoir observer leurs résultats tangibles, dont ils ressentent les effets dans leur vie quotidienne.

L'année 2021 a été considérablement marquée, comme en 2020, par la pandémie de COVID-19. Face à cette crise inédite, les médecins, infirmiers et personnels soignants ont su faire face ; le système de santé a ployé, mais il n'a pas cédé. Cette mobilisation a permis de protéger la population en lui faisant bénéficier d'un fort taux de vaccination. Également, l'État a produit des efforts massifs pour amortir les conséquences financières subies par les particuliers, les entreprises, viticulteurs et agriculteurs.

Cette crise sanitaire sans précédent a profondément touché l'économie française et mondiale. En réponse, le Plan de relance a permis de mobiliser au total 440 M€ dans l'Allier, dont 300 M€ en 2021. Ce Plan, a permis de redonner au département des atouts, pour être plus compétitif, plus écologique et plus solidaire, en prenant en compte toutes les spécificités de l'Allier.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport, qu'il s'investisse ou qu'il investisse, l'État dans l'Allier a poursuivi une action soutenue en faveur de l'emploi, de la sécurité des bourbonnais, et de l'ensemble des services publics.

Un accent particulier a été mis sur des actions favorisant l'attractivité et le désenclavement du département, qu'il s'agisse des axes de circulation (A79, lignes ferroviaires), de la préservation de l'environnement et la transition écologique, et la valorisation du patrimoine.

Je tiens enfin à remercier et témoigner de toute ma reconnaissance l'ensemble des agents de l'État, qui permettent de concrétiser au quotidien les valeurs républicaines.

Je sais qu'il reste encore beaucoup à faire et que les attentes sont fortes.

Je ne cesserai pas de cultiver la volonté d'engagement et la capacité de mobilisation des fonctionnaires de l'État dans l'Allier, et je sais pouvoir m'appuyer sur l'ensemble des forces vives de l'Allier, qu'il s'agisse des agents de l'État, des membres du corps préfectoral, des directeurs et chefs de service de l'État, ainsi que des élus locaux et de l'ensemble de nos partenaires présents dans le territoire.

En 2022, pour faire face aux crises et continuer à servir nos concitoyens, les bourbonnaises et les bourbonnais savent qu'ils pourront compter sur les services de l'État.

Valérie HATSCH
Préfète de l'Allier

SOMMAIRE

1	LUTTE CONTRE LA COVID-19	p.4
2	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE	p.7
3	L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p.13
4	SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	p.17
5	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p.22
6	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	p.25
7	SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	p.28
8	LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE	p.34
9	MODERNISATION DES SERVICES AUX USAGERS	p.38
10	VIE DÉMOCRATIQUE	p.43



LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

L'appui à l'isolement

L'appui à l'isolement a été géré par la cellule COVID 19, pilotée en préfecture par le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC).

Deux conventions ont permis à la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) d'assurer ses missions : la première, signée avec l'Association départementale de protection civile (ADPC), pour l'appui logistique et la seconde, avec la société « Gîtes de France » pour l'hébergement des personnes souhaitant être isolées hors de leur domicile.

En 2021, la CTAI a traité 1 146 dossiers, dont 103 pour un appui logistique (retrait de courses et de médicaments, dans la plupart des cas) et 19 personnes pour un hébergement.

La décision de ne pas bloquer en continu une structure hôtelière dans le département, mais de faire appel – en tant que de besoin – à la société « Gîtes de France » pour trouver avec elle le lieu d'hébergement le plus proche et le plus adapté pour les personnes devant être isolées, a été retenue. À la fois original, au plus proche du demandeur et souple dans sa mise en œuvre, ce dispositif a été pris en exemple, notamment pour le concept d'hébergement à la carte, au niveau de la zone de défense Sud-Est.

Les médiateurs anti-COVID

Une convention tripartite a été conclue le 16 février 2021 entre la préfecture, l'Agence régionale de santé et la Croix-Rouge française pour doter le département d'une équipe de médiateurs de lutte anti-Covid, dédiée à la stratégie nationale « tester – alerter – protéger ».

Dès le premier trimestre 2021, des équipes mobiles polyvalentes ont été déployées dans le département. Composées de personnels médicaux-sociaux, de secouristes et de personnels administratifs, elles ont assuré le fonctionnement des sites de prélèvement, le relais des messages nationaux de prévention et de santé publique et initié le « contact tracing » ainsi que l'accompagnement social et sanitaire des personnes positives ou cas contact.

Au cours de l'année 2021, ces équipes polyvalentes ont effectué 1 891 tests dont 47 positifs (soit 2,49 %). Elles sont intervenues dans des entreprises, des structures de petite enfance ou des établissements médico-sociaux à l'occasion de situations de sur-incidence.



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

VACCINER

À partir du 4 janvier 2021, un comité opérationnel de vaccination départemental s'est réuni chaque semaine. Composé de représentants des ordres professionnels de santé, de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), du Conseil départemental et de la préfecture, il avait pour rôle de mettre en place, puis d'adapter le dispositif permettant la vaccination des publics prioritaires.

Six centres de vaccination ont ainsi été ouverts avec l'appui notamment des établissements hospitaliers et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) :



Centre hospitalier de Moulins – Yzeure



Montluçon, en partenariat avec le centre hospitalier, la clinique Saint-François et les professionnels de santé libéraux



Moulins, adossé à la CPTS Nord-Allier



Vichy, adossé à la CPTS de Vichy



Saint-Pourçain-sur-Sioule, adossé à la CPTS Sud-Allier et fonctionnant avec des antennes dans plusieurs communes



Le Conseil départemental sous forme d'une équipe mobile desservant une dizaine de communes



CHIFFRES CLÉS (du 01/01/2020 au 06/03/2022)

606 094 injections effectuées par les centres de vaccination.

82,2 % de la population bourbonnaise vaccinée en première injection (80,9 % au niveau national).

81,4 % de la population bourbonnaise complètement vaccinée (79,5 % au niveau national).

65,5 % de la population bourbonnaise vaccinée avec le rappel (58,4 % au niveau national).

Financement des centres vaccination par l'État : **1 009 708 €**.



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE

En 2021, outre l'instruction des dossiers relatifs à la politique agricole commune (PAC), les services de l'État ont été mobilisés pour soutenir l'agriculture. Différents dispositifs pour compenser les préjudices financiers induits par les effets de la COVID 19 ont été mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Des procédures de soutien à la trésorerie des exploitations agricoles ont été mises en place dans les filières horticoles, pépinières, volailles festives, petits gibiers, gibier à plumes et bovins allaitants.

707 exploitations agricoles ont été soutenues pour un montant global de 1,6 M €.

Mesures pour les filières et les exploitations agricoles

Les exploitants ont pu bénéficier des aides de France AgriMer pour développer la production de protéines végétales, renouveler des équipements pour la transition agro-écologique et des équipements pour changements climatiques. 276 exploitations ont ainsi été aidées pour un montant de 4,3 M €.

Parallèlement, dans le cadre du plan protéines, l'Union des coopératives agricoles de l'Allier (UCAL 03) a reçu une aide de 2 M€ pour la construction d'une usine de trituration de soja.

Aides conjoncturelles

Des mesures ont été déployées pour soutenir les exploitants touchés par l'épisode de gel tardif survenu au printemps 2021. La direction départementale des territoires (DDT) a été chargée de mettre en œuvre :

- ▶ l'aide d'urgence pour les exploitations les plus en difficulté
- ▶ le régime des calamités agricoles avec une indemnisation exceptionnelle en viticulture
- ▶ le dispositif d'indemnisation pour l'aval des filières touchées
- ▶ la coordination pour la mise en place du dégrèvement de taxes foncières sur le non bâti et de l'exonération de cotisations de la mutuelle sociale agricole (MSA) pour les exploitants assurés.

L'instruction de ces différentes mesures se poursuit en 2022.

Dégrèvement sécheresse et calamités agricoles

Après l'épisode de gel tardif survenu au printemps 2021, les viticulteurs ont également bénéficié d'un dégrèvement partiel collectif de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2021.

Sur proposition de la commission départementale d'expertise, dans laquelle siègent la direction départementale des finances publiques (DDFiP) et la direction départementale des territoires (DDT) et après avis favorable du comité national de gestion des risques en agriculture, un taux de perte de 70 % a été retenu. Le dégrèvement collectif a concerné les parcelles viticoles de 28 communes, correspondant à 1 066 subdivisions fiscales sinistrées.



AIDER LES ENTREPRISES

La DDFiP a mis en œuvre plusieurs mesures fiscales pour accompagner les entreprises :

- ▶ le plan de règlement : il pouvait être demandé pour les créances fiscales dues depuis le 1er janvier 2021, à l'exception de la TVA et du prélèvement à la source.
- ▶ le remboursement accéléré des crédits d'impôts : pour aider les entreprises en difficulté, cette procédure a été reconduite en 2021 pour les sociétés restituables ;
- ▶ la réduction de 50 % des impôts fonciers des établissements industriels ;
- ▶ la baisse de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

En complément de ces mesures fiscales, les entreprises ont pu bénéficier en 2021 d'autres dispositifs de soutien, tels que les prêts garantis par l'État (PGE), les plans d'apurement de dettes de cotisations sociales ou le prêt exceptionnel aux petites entreprises (PEPE), par exemple.

Le suivi des entreprises en difficulté est assuré par le biais :

- ▶ de la commission des chefs de services financiers (CCSF), dont la mission est d'octroyer des délais de plus longue durée pour le paiement des créances fiscales et sociales. En 2021, 5 plans d'étalement ont été accordés pour un montant total de 279 245 € ;
- ▶ du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), qui doit apporter une réponse aux demandes de financement des entreprises en difficulté par la mise en œuvre des dispositifs de prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE), par l'octroi d'aides. Il assure également une médiation du crédit auprès de la Banque de France ;
- ▶ de la cellule opérationnelle de suivi des entreprises en difficulté (COSED) qui réunit les services de la préfecture, de la DDFiP, de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), de la Banque de France, de la Banque publique d'investissement (BPI), de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et du commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) afin de détecter, suivre et orienter les entreprises en difficulté au niveau départemental.

Ce dispositif a concerné 364 entreprises dans l'Allier et représenté un montant total d'impôts de 10,9 M €



Deuxième comité départemental de sortie de crise - 07/12/21

Enfin, dans un contexte d'allègement des restrictions sanitaires et d'extinction progressive des dispositifs d'urgence, un comité départemental de sortie de crise (CDSC) a été créé au second semestre 2021. Il a pour rôle de détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises et de proposer à chacune d'entre elles une solution adaptée à sa situation.

PLAN DE RELANCE

Le Plan national de relance et de résilience (PNRR) validé en juillet 2021 par l'Union européenne a permis de financer 40 % du plan France relance, doté de 100 milliards d'euros.

Le préfet de l'Allier et le président du Conseil départemental ont signé le 20 septembre 2021 un accord départemental de relance. À la fin de l'année 2021, plus de **373 M € ont été versés dans le département**, dont 122 M € pour le pilier Écologie, 137 M € pour le pilier Compétitivité et 89 M € pour le pilier Cohésion.



PRÉFET DE L'ALLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

La relance, c'est aussi dans l'Allier !

FRANCE RELANCE

PRÉFECTURE

Une France plus écologique, plus compétitive, plus solidaire

France relance souffle sa première bougie !

Ce plan de cent milliards d'euros est inédit, tant par son montant que par sa dimension européenne. Le Président de la République a souhaité le mettre en œuvre pour, en sortie de crise sanitaire exceptionnelle, rebâtir une économie plus durable, plus compétitive et plus solidaire.

Avec plus de 300 millions d'euros déjà déployés dans l'Allier, de nombreux projets ont pu être soutenus pour transformer le territoire.

Les projets de collectivités locales, associations, petites et moyennes entreprises, particuliers... soutenus par France Relance sont en train de changer concrètement la vie des Bourbonnais.

Ainsi, ce sont près de trois mille bourbonnais qui font le choix de rénover énergétiquement leurs logements.

Ce sont plus de neuf mille huit cents entreprises qui ont bénéficié du Fonds de solidarité ainsi que trois mille deux cents de la baisse des impôts de production.

De plus, alors que la crise touche particulièrement les jeunes, plus de quatre mille d'entre eux ont trouvé un apprentissage ou bénéficié d'une aide à l'embauche.

France Relance est une opportunité pour notre territoire qui participe ainsi au rebond historique que la France connaît actuellement.

Ces mesures et ce plan n'auraient pu toutefois être mis en œuvre sans la mobilisation des services de l'État, des chambres consulaires, des élus locaux et l'engagement des acteurs de terrain.



Jean-Marc Giraud, sous-préfet de Montluçon, en charge de la relance

PILIER ÉCOLOGIE	Rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> 3 989 dossiers MaPrimeRénov' 140 logements sociaux réhabilités 55 dossiers de collectivités financés pour les bâtiments, écoles et collèges, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local rénovation thermique (DSIL RT) et de la dotation à l'investissement départemental (DSID) 17 bâtiments de l'État
	Biodiversité et lutte contre l'artificialisation	<ul style="list-style-type: none"> 5 restaurations écologiques et aires protégées ainsi que le renforcement d'un barrage domanial 10 projets de recyclage foncier ou de dépollution des friches
	Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> 5 projets de jardins partagés et 4 projets d'alimentation locale et solidaire 1 lauréat filière protéine et 54 dossiers retenus pour les investissements 3 lauréats pour la modernisation des abattoirs 156 dossiers de prime à la conversion des agroéquipements
	Infrastructures et mobilités vertes	<ul style="list-style-type: none"> 1 lauréat et 1 projet financé pour les mobilités du quotidien 1 projet de parc logistique et multimodal 972 bonus écologiques 1 325 primes à la conversion des véhicules légers
	Technologies vertes	<ul style="list-style-type: none"> 5 projets retenus au titre du fonds de soutien aux investissements de la filière automobile

PILIER COMPÉTITIVITÉ	Souveraineté technologique résilience	<ul style="list-style-type: none"> 6 entreprises lauréates au titre du fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires
	Mesures de soutien aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> 9 840 entreprises bénéficiaires du fonds de solidarité pour un montant versé de 84 M € 3 200 entreprises ont bénéficié de la baisse des impôts de production pour un gain total annuel de 36,3 M €
	Mise à niveau numérique des TPE et PME	<ul style="list-style-type: none"> 490 accompagnements dans l'aide à la numérisation 339 chèques FranceNum'
	Culture	<ul style="list-style-type: none"> 27 entreprises aidées au titre du soutien aux filières culturelles 3 micro-folies

PILIER COHÉSION	Séjour de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> 6,9 millions d'euros pour les équipements du quotidien des établissements de santé
	Cohésion territoriale	<ul style="list-style-type: none"> 31 projets de collectivités territoriales soutenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle 2020 et 2021 4 lauréats à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoires »
	Soutien aux personnes précaires	<ul style="list-style-type: none"> 3 associations de solidarité lauréates à l'appel à projets « Soutien aux personnes précaires » 2 associations lauréates pour la création et le développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel 2 projets de réhabilitation des aires permanentes des gens du voyage
	Sauvegarde de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> 11 874 demandes satisfaites d'activité partielle pour 8,3 millions d'heures 32 entreprises bénéficiaires de l'activité partielle longue durée
	Plan #1jeune1solution	<ul style="list-style-type: none"> 3 482 dossiers d'apprentissage 1 935 primes à l'embauche 280 entrées en contrat Initiative Emploi 267 contrats de professionnalisation 946 entrées en Garantie Jeunes 230 parcours emploi compétences 2 551 entrées en service civique

FONDS DE SOLIDARITÉ

Depuis le 1er avril 2020, l'État a mis en place, avec les régions, un fonds de solidarité permettant le versement d'une aide défiscalisée aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales touchés par les conséquences financières de l'épidémie.

Au 31 décembre 2021, **9 936 entreprises en ont bénéficié pour un montant de 127 938 628 €, soit un montant moyen versé de 12 876 €.**



ALLOCATION PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

Dispositif temporaire et spécifique mis en place en 2020, cette allocation permet aux entreprises de réduire leur activité durablement tout en maintenant l'emploi. Les entreprises bénéficiaires réduisent, d'une part, la durée du travail dans la limite de 40 % de la durée légale, en garantissant aux salariés une partie de leur rémunération au titre des heures chômées et obtiennent, d'autre part, le remboursement d'une partie du montant par l'État.

Au 31 décembre 2021, le dispositif de l'allocation partielle de longue durée (APLD) concernait **55 entreprises bourbonnaises**, dont 37 ont leur siège social dans l'Allier, pour un effectif total de 3 922 salariés. Il représentait un volume potentiel total de 1 534 926 heures d'activité partielle autorisées. Sur ce volume, 166 044 heures ont été consommées et 1 611 salariés ont effectivement bénéficié de l'activité partielle. Enfin, le montant total de l'indemnisation aux entreprises s'élevait à 1 649 656 €.

PLAN DE RELANCE CULTURE

Le département de l'Allier a bénéficié de **1,14 M €, dont 0,24 M € en faveur de la restauration de la cathédrale de Moulins et 0,75 M € au titre de la phase projet pour la restauration et la rénovation des abords du parc de Sources à Vichy.**





EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

En 2020, le gouvernement a décidé un accompagnement intensif des jeunes pour qu'ils ne soient pas les victimes économiques de la crise sanitaire et de ses conséquences.

Les 8 postes de conseillers supplémentaires attribués à Pôle emploi ont permis d'accompagner près de 800 jeunes dans le département.

Plus de 1 100 actions de formation de remobilisation et professionnelle ont été réalisées au bénéfice des jeunes en 2021.

- ▶ 37 % des personnes ayant eu accès aux formations relève de la catégorie des moins de 26 ans.
- ▶ 340 personnes ont retrouvé un emploi via des dispositifs aidés : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE) et emploi franc.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ADAPTÉES

Les entreprises adaptées (EA) sont des entreprises à but social, qui emploient majoritairement des salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Elles permettent à leurs salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités, afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

Ces entreprises mettent en œuvre un accompagnement spécifique de leurs salariés pour favoriser leur projet professionnel, valoriser leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise ou vers d'autres entreprises.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE TRÈS LONGUE DURÉE

Constatant la forte reprise économique à partir de l'été 2021, l'État et Pôle emploi ont souhaité que celle-ci profite également aux demandeurs d'emploi en chômage de très longue durée.

Ainsi, en fin d'année 2020, dans le cadre du Plan pauvreté, le Conseil départemental et l'État ont financé 2 nouveaux postes de conseillers spécialisés dans l'accompagnement vers et dans l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Ils ont renforcé l'équipe des 5 conseillers Pôle emploi spécialisés dans l'accompagnement socio-professionnel.

Cette « force de frappe » spécifique intervient en complément de l'offre de droit commun de Pôle emploi (3 agences dans l'Allier). Elle a permis de préparer et d'accompagner les demandeurs durablement éloignés de l'emploi vers des actions de recrutement. Un travail a également été mené auprès des employeurs pour les inciter à ouvrir leurs recrutements aux demandeurs d'emploi en chômage de très longue durée.

La mobilisation des conseillers Pôle emploi et une conjoncture économique favorable dans le département pendant le second semestre 2021 ont permis de faire baisser le chômage de très longue dans le département de 15,4 % en un an.

L'Allier compte 5 entreprises adaptées, qui emploient près de 200 personnes en situation de handicap :

	BASSIN D'IMPLANTATION	ACTIVITÉS	NOMBRE D'ETP TH
APM	Montluçon	Sous-traitance industrielle	67,5 ETP
Atelier du Val de Besbre	Moulins	Sous-traitance industrielle Mécanique	30,9 ETP
Le Lavandin	Montluçon	Blanchisserie	11,5 ETP
RECYCLEA	Montluçon	Réemploi informatique Assistance informatique	74,4 ETP
Visa pour l'entreprise	Vichy	Plasturgie	19,6 ETP

Depuis 2020, l'État finance à la fois les équivalents temps plein (ETP) des travailleurs handicapés et les investissements économiques des entreprises pour accompagner le développement du secteur adapté. Entre 2020 et 2021, l'État a ainsi augmenté de près de 5 M € les crédits destinés aux ETP et subventionné leurs investissements à hauteur de 540 K €.

Le développement de RECYCLEA, à la fois de son activité de réemploi et de l'activité de support informatique d'ALTIMANCEA, sont une parfaite illustration de l'effet levier des financements de l'État.

Porté par le développement du télétravail depuis 2020, son activité de « hotline » informatique va permettre, à terme, la création de près de 300 emplois, dont une majorité de travailleurs handicapés.

Cette création d'emplois, particulièrement importante pour le bassin d'emploi de Montluçon, s'effectue selon des modalités favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Les points forts sont notamment :

- ▶ une procédure de recrutement harmonisée entre les membres du service public de l'emploi sur le bassin de Montluçon (Pôle emploi, Cap emploi et mission locale) ;

- ▶ un contrat à durée déterminée expérimental « CDD-Tremplin », qui permet aux travailleurs handicapés d'acquérir une expérience professionnelle tout en bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel, sur une durée de deux ans ;

- ▶ des temps importants de formation, au moment du recrutement ou pendant la durée du contrat. L'État finance la formation pendant le contrat par le biais d'une enveloppe du plan d'investissement dans les compétences dédiée aux EA ;

- ▶ une préparation à la sortie vers d'autres entreprises à la fin du contrat.

Une trentaine de personnes en situation de handicap étaient en « CDD-Tremplin » au sein de RECYCLEA au 31 décembre 2021, en attendant les recrutements supplémentaires en 2022-2023, auxquels il convient d'ajouter une soixantaine de travailleurs handicapés embauchés hors de cette expérimentation.

CHANTIER DE L'A79 ET VOLET RECRUTEMENT

En 2021, le volet insertion du chantier de l'autoroute A 79 a été l'une des priorités des partenaires mobilisés pour l'accompagnement vers l'emploi des publics bénéficiaires des clauses sociales dans le département. Le sous-préfet de Montluçon, en tant que directeur de projet, a piloté les travaux menés par les partenaires sur le recrutement et les besoins en main d'œuvre du chantier, en veillant aux engagements pris par le concessionnaire en matière d'insertion professionnelle et sociale, à savoir 10 % d'heures travaillées sur le chantier au bénéfice des publics en insertion, soit 190 000 heures.

Une charte formalisant les relations entre les partenaires en charge de l'accompagnement de ces publics, le Conseil départemental, Pôle emploi, le concessionnaire et l'État, a été conclue le 7 janvier 2021 sous l'égide de Mme Brigitte KINKERT, ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion chargée de l'Insertion, afin d'assurer le suivi des clauses sociales.

Au total, les 400 000 heures comptabilisées au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi font de ce projet une réussite, soulignée par le concessionnaire lui-même et l'ensemble des partenaires. Le chantier a compté jusqu'à 1 200 personnes, salariés d'EIFFAGE et salariés recrutés localement confondus. Au 31 décembre 2021, 850 personnes travaillaient sur le chantier, tant en embauches directes (150), indirectes (69) qu'en sous-traitance (299).

En outre, l'accompagnement par Pôle emploi a également bénéficié à 1 110 candidats suivis depuis septembre 2019, qui n'ont pas été retenus sur le chantier, mais dont 640 d'entre eux ont pu retourner à l'emploi hors du chantier.



Depuis le début de l'année 2022, l'avancement des travaux conduit à commencer à « démobiliser » les salariés du chantier. Afin de les accompagner, une plateforme de reclassement a été mise en place. Cette mission assurée par l'État, le Conseil départemental, Pôle emploi et le concessionnaire a pour objet de mettre en relation les entreprises, notamment en tension de recrutement, et les personnes sortant du chantier.



SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOTATION AUX COLLECTIVITÉS

La DSIL a été principalement mobilisée pour des opérations concernant la création de voies vertes, l'aménagement de pistes cyclables existantes et de zones d'activités, la construction ou la réhabilitation de bâtiments apportant des services à la population : maison de santé pluridisciplinaire, groupe scolaire, centre de loisirs, centre sportif.

Elle a également contribué à l'apport d'ingénierie auprès des collectivités territoriales : études pour la reconversion de friches, la reconquête de centre bourg ou le développement économique et touristique de plan d'eau, par exemple.

Avec la DSIL rénovation thermique (RT) plus d'une vingtaine de communes ont pu engager des travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine bâti. Plus de 81 % des opérations subventionnées concernaient des communes rurales, dont la plupart comptaient moins de 1 000 habitants.

La DSIL exceptionnelle a, quant à elle, contribué à la réalisation d'opérations liées à la ressource en eau : aménagement des berges de l'Allier, création d'une passe à poissons, modernisation d'un pont barrage pour l'installation d'une centrale hydroélectrique, réfection d'une vanne pour mise en sécurité d'un étang, par exemple. Elle a également soutenu la construction et la rénovation d'établissements scolaires ainsi que la construction de deux restaurants scolaires.

En 2021, la DSID a permis au Département de conforter son patrimoine routier, avec la réfection de 8 ouvrages d'art (ponts et buses), et immobilier, avec des travaux d'aménagement et d'accessibilité dans un collège de Moulins.

Avec la DSID rénovation thermique (RT), le Département a notamment remplacé des systèmes de chauffage et d'éclairage dans un grand nombre de bâtiments, dont les collèges. Il a également développé

l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation, entrepris des diagnostics thermiques dans l'ensemble des collèges et installé des dispositifs de télégestion des systèmes de chauffage dans une cinquantaine de bâtiments.



Les subventions octroyées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation à l'investissement départemental (DSID) représentent **27,7 M €**. Elles contribuent pour plus du tiers aux 80,4 M € d'investissements programmés par les collectivités territoriales bourbonnaises.

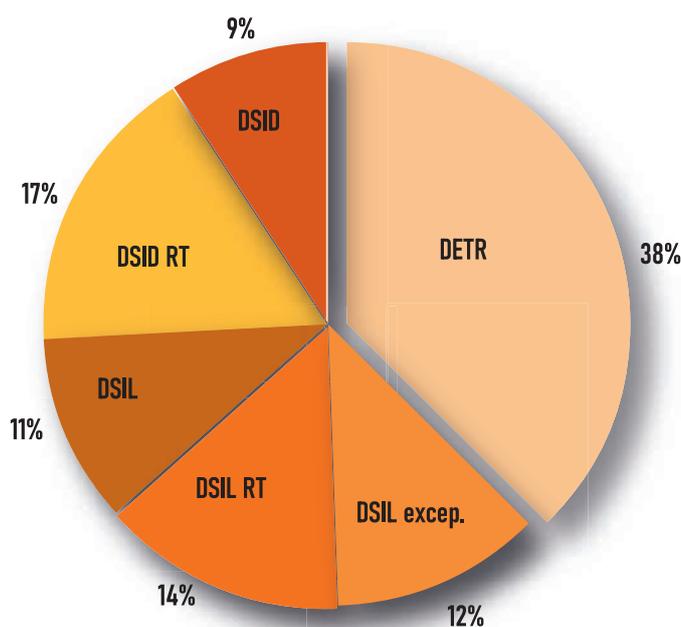
197 communes et 8 établissements publics de coopération intercommunale ont bénéficié de la DETR. Les subventions ont principalement porté sur des opérations concernant :

- ▶ la création et le gros entretien des équipements destinés à l'accueil d'un service public (45 % de la dotation)
- ▶ l'équipement concourant au développement économique des communes (16,8 %)
- ▶ le maintien des services de proximité (9 %)
- ▶ la prévention des risques et la sécurité (7,6 %).

Les opérations conduisant à diminuer d'au moins 40 % la consommation énergétique d'un bâtiment ont bénéficié d'une majoration de leur subvention initiale de 50 %. Ce dispositif a mobilisé un peu plus de 2 % de la DETR, soit 0,3 M €.

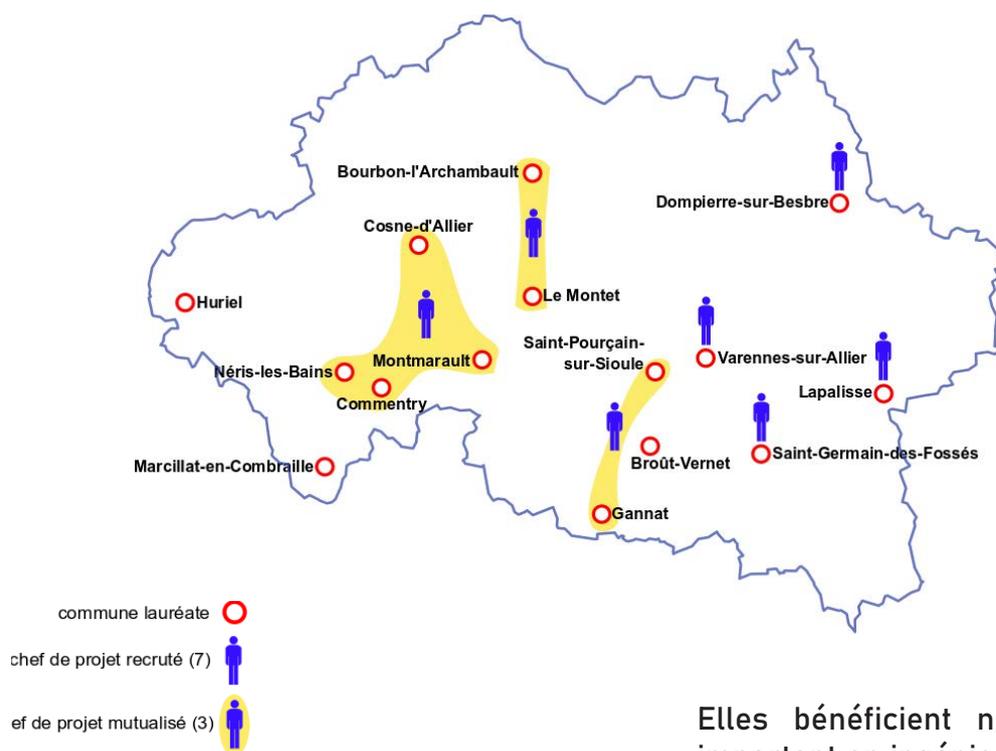
Par ailleurs, les modalités d'attribution de cette dotation ont fait l'objet d'une importante révision en concertation avec la commission des élus. Le nombre de catégories d'opérations éligibles a ainsi été resserré et l'inflexion vers la transition écologique renforcée. Un dispositif de péréquation conduisant jusqu'en 2021 à minorer le montant des subventions pour plus d'un tiers des communes éligibles a, en outre, été suspendu.

Validées par la commission d'élus le 19 novembre dernier, ces évolutions entrent en vigueur en 2022.



PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Mesure phare de l'Agenda rural, ce programme est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité. Il donne aux élus les moyens de concrétiser leurs projets pour conforter leur statut de ville dynamique, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.



Elles bénéficient notamment d'un appui important en ingénierie, qui se traduit par :

- ▶ le recrutement d'un chef de projet pour concevoir et coordonner les actions du programme aux côtés des élus. Chaque poste bénéficie du soutien financier de l'ANCT (50 %) et de la Banque des territoires (25 %), dans la limite de 40 000 € maximum par an
- ▶ le recours aux prestations intellectuelles fournies par des bureaux d'études, avec lesquels l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a passé des marchés nationaux.



Signature de la convention «Petites villes de demain» par Véronique Beuve, sous-préfète de Vichy, et Jacques de Chabannes, président du Pays de Lapalisse.

En 2021, 7 demandes de recrutement ont été déclarées éligibles par les services de l'État et la Banque des territoires. Au total, 245 204 € ont été versés aux communes ou aux intercommunalités concernées.

CONSEIL AUX DECIDEURS LOCAUX

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) a déployé en 2021 une mission de conseil auprès des collectivités locales sur les périmètres des communautés d'agglomération de Montluçon Communauté et de Moulins Communauté ainsi qu'auprès des communautés de communes Entr'Allier Besbre et Loire, du Val de Cher et du Pays d'Huriel.

Les trois conseillers aux décideurs locaux (CDL) ont effectué 130 interventions auprès des collectivités du périmètre des intercommunalités et leurs prestations ont porté sur des conseils budgétaires et comptables, financiers et en matière de recettes.

INFORMATION DES ÉLUS

Depuis le mois d'avril 2021, la DDFiP adresse mensuellement une lettre d'information aux collectivités territoriales du département de l'Allier. Celle-ci aborde des thèmes d'actualité au service des élus.

Lettre aux Élus Bourbonnais
Direction départementale des Finances publiques de l'Allier
N°1401 - 7 - Octobre 2021

Le mois de septembre 2021 marque une nouvelle étape dans le déploiement du nouveau réseau de proximité des Finances publiques. En effet, depuis le 1^{er} septembre, les collectivités dont les comptes étaient tenus par les trésoreries de Dompierre sur Besbre et de Montet sont désormais gérés par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Moulins.

Dans le même temps, un 3^{ème} conseiller aux décideurs locaux, Guy ORARD, a pris ses fonctions. Il est compétent pour accompagner les collectivités de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Enfin, l'action de la Direction Départementale de l'Allier au sein des structures France Services implantées en milieu rural se renforce. Les EPS d'Huriel, de Marçailles-en-Combraille, Dompierre-sur-Besbre et Le Montet peuvent désormais recevoir les usagers sur rendez-vous pour des problématiques fiscales mais aussi pour des questions relatives aux produits locaux (les marchés matin à Huriel, les marchés matin à Marçailles-en-Combraille, les marchés après-midi à Dompierre-sur-Besbre et les marchés après-midi à Montet). Un « pas à pas » de prise de rendez-vous depuis www.impots.gouv.fr est détaillé dans la présente lettre.

D'ici la fin d'année, ces accueils sur rendez-vous seront généralisés à l'ensemble des structures France Service du département.

Bonne lecture
Sylvain BME
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier

Le sommaire de ce numéro :

Édito
Ouverture du service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » (Page 2)
Expérimentation de la mise en ligne des factures du secteur public local dans l'Espac Numérique Sécurisé de l'Usager (ENSU) (Page 3)
Ouverture de la prise de rendez-vous pour des motifs relatifs aux produits locaux aux EPS d'Huriel et Marçailles-en-Combraille, Dompierre-sur-Besbre et Le Montet (Pages 3 & 4)
Les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMER) (Page 5)
Appel sur la nature des données accessibles depuis l'outil Visa-DGFR Cadastre (Page 5 & 6)
Appel sur l'obligation pour les collectivités de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne (Pages 6 & 7)
Point sur le paiement de proximité (Pages 7 & 8)
Vos paramètres financiers publics changent (Page 8)

collectivites-locales.gouv.fr
Le portail de l'État au service des collectivités

Accueil Institutions Finances locales Comptes Comptes publics Finances publiques territoriales

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ COMPTABLE

Le référentiel budgétaire et comptable F M57 G vise à assouplir les règles budgétaires selon le modèle régional : pluri-annualité, fongibilité des crédits et gestion des dépenses imprévues.

Au 31 décembre 2021, 13 collectivités locales ont adopté par anticipation ce référentiel pour un total de 39 budgets. Les conseillers aux décideurs locaux (CDL) ont mis en place un accompagnement spécifique, notamment par la formation des secrétaires de mairies.

ESPACES PROTÉGÉS

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a pour objectif de rendre le meilleur service à l'usager et aux collectivités. Elle exerce des missions de conservation des monuments historiques, de sensibilisation et de conseil en aménagement aux maîtres d'ouvrage privés ou publics.

Les échanges en amont du dépôt des autorisations de travaux permettent d'orienter et d'apporter une plus-value aux projets afin que ces derniers s'intègrent le plus harmonieusement possible aux sites protégés. Au total environ 300 rendez-vous ont été pris au siège de l'UDAP, lors des permanences à Billy, Bourbon-l'Archambault, Moulins et Vichy ou sur site.

L'architecte des Bâtiments de France a donné 2 850 avis sur les demandes d'autorisation de travaux situées dans un espace protégé : abords de monuments historiques, site patrimonial remarquable, sites inscrits et sites classés.

L'UDAP a consacré 101 000 € à des opérations d'entretien portant sur des monuments historiques n'appartenant pas à l'État et à des opérations qualitatives au titre des sites et abords, menées par des particuliers.

A large, stylized number '5' is centered on the page. The number is white with a thin black outline. The top horizontal bar of the '5' is a solid white rectangle. The vertical stem of the '5' is white with a black outline. The bottom curve of the '5' is white with a black outline. The text 'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE' is written in a bold, blue, sans-serif font across the middle of the '5'.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PETITE LIGNE FERROVIAIRES

Le département de l'Allier est concerné par trois « petites lignes » ferroviaires :

-  Montluçon – Vallon (vers Paris, via Bourges)
-  Montluçon – Commentry (péri-urbain et desserte de zones industrielles)
-  Commentry – Gannat (liaison interurbaine Montluçon – Clermont)

L'accord sur la relance du ferroviaire en Auvergne du 05 octobre 2020 prévoit 130 M € de travaux de fin 2020 à 2022 sur les « petites lignes » pour l'ensemble de l'Auvergne, financés à parts égales par l'État et la Région. 7,9 M € de travaux ont ainsi été réalisés sur la section de ligne Montluçon – Commentry.

La mise en œuvre de l'accord se poursuivra en 2022 et 2023 avec plus de 30 M € de travaux sur la section de ligne Montluçon – Vallon (financement État et SNCF Réseau de 50 %), qui seront conventionnés en 2022 et réalisés en 2023 pour permettre sa pérennisation et la levée des limitations de vitesse actuelle, dans la continuité des travaux programmés en région Centre-Val-de-Loire sur l'axe Montluçon-Bourges.

Le département de l'Allier est concerné par plusieurs lignes fret de desserte d'installations industrielles ou logistiques : Vichy – Cusset, La Ferté-Hauterive – Saint-Pourçain-sur-Sioule et Vichy – Puy-Guillaume (63).

Elles sont également comprises dans l'accord de relance ferroviaire Auvergne, qui prévoit un montant de 20 M € pour l'ensemble des 4 départements auvergnats, financés à parts égales par l'État et la Région. Les travaux correspondants seront réalisés en plusieurs phases entre 2022 et 2025, pour permettre le maintien des circulations. Une première convention de 10,7 M € a été signée en juin 2021 pour engager les études et travaux.

ACCESSIBILITÉ DES GARES

En 2021, la gare de Moulins-sur-Allier a fait l'objet d'une mise en accessibilité (rehaussement des quais) pour un montant de 4,5 M €. Financés par SNCF Gares&Connexions, ces travaux ont fait l'objet d'une subvention directe de l'État de 1,5 M €.





DÉVIATION DE VILLENEUVE-SUR-ALLIER

Le préfet de région a inauguré, le 11 octobre 2021, la déviation de la RN 7 à Villeneuve-sur-Allier. Ce tracé neuf à 2 x 2 voies, de 7 km de long, contourne le bourg de Villeneuve par l'Est, depuis la limite départementale entre la Nièvre et l'Allier au Nord, jusqu'à son raccordement au Sud à proximité du château d'Avrilly, dans la commune de Trévol. L'aménagement comprend également un échangeur complet au Sud de Villeneuve et une aire de repos dans chaque sens de circulation.

La section contournant le bourg a été ouverte à la circulation en novembre 2019, avec un raccordement provisoire au niveau de l'échangeur de Villeneuve. La section de raccordement Sud de la déviation, incluant l'échangeur avec ses bretelles en configuration définitive, a été mise en service en juillet 2021, permettant ainsi la circulation sur l'ensemble du linéaire de l'aménagement.

Cette opération pilotée par la DREAL, d'un montant de total 58,9 M € et entièrement financée par l'État, s'inscrit dans l'aménagement global de l'itinéraire constitué par l'A 77, la RN 7 et la RN 82.

Elle a permis de dévier la dernière agglomération, qui était encore traversée par la RN 7 entre la future A 79 et la région parisienne. Avec 16 000 véhicules par jour, dont 4 000 poids-lourds, cet itinéraire supporte un trafic très important, comparable à celui de la route Centre Europe Atlantique (RCEA).



Inauguration du contournement de Villeneuve-sur-Allier par Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

NOUVELLE AIDE AU REBOISEMENT

Pour accompagner l'adaptation de la filière forêt – bois française, continuer à fournir du bois à la société, pérenniser les services qu'elle rend et amplifier sa contribution à l'atténuation du changement climatique, tout en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, le plan de relance comporte des mesures forestières.

Il s'agit, en particulier, d'aider les propriétaires forestiers publics et privés à renouveler leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. **L'objectif est d'améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer 45 000 hectares, avec environ 50 millions d'arbres à partir des trois volets d'action :**

► la reconstitution des peuplements sinistrés par la sécheresse ou des phénomènes biotiques, dont les scolytes ;

► l'adaptation des peuplements vulnérables face au changement climatique ;

► la conversion de peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

Une enveloppe de 150 M € a été programmée au niveau national pour financer ces reboisements.

Pour le département de l'Allier, 80 dossiers ont été déposés en 2021. Ils représentent une surface de 368 ha pour un montant de travaux de 2 220 000 €. Le montant de subvention s'élève quant à lui à 1 450 000 €. Les projets sont bien répartis sur l'ensemble du département, notamment au regard des années de sécheresse en 2018, 2019 et 2020, qui n'ont épargné aucun secteur du département.

Au 18 mars 2022, 54 dossiers sont engagés pour un montant de près d'1 M €.

	TAUX DE SUBVENTION	SURFACE (EN HA)
volet 1 : peuplement sinistré	80 %	120
volet 2 : peuplement vulnérable	60 %	102
volet 3 : peuplement pauvre	60 %	146

Parmi les essences de reboisement choisies, de nouvelles essences, comme le pin maritime et le chêne pubescent, font une entrée remarquée sur le territoire bourbonnais.



Hêtre mort et Chêne dépérissant



Jeune plant de Chêne sessile



Epicéa scolytés

ÎLOTS D'AVENIR

De 2018 à 2020, les sécheresses successives dans le département ont engendré des stress hydriques hors-normes pour les peuplements forestiers, provoquant l'affaiblissement de nombreux arbres dans les forêts publiques de l'Allier. En 2021, l'office national des forêts (ONF) et le département santé des forêts (DSF) ont poursuivi leur suivi sanitaire renforcé des forêts. L'ONF a adapté la gestion forestière pour récolter les arbres dépérissant le plus et valoriser leur bois dans le respect des peuplements forestiers.

Pour les parcelles nécessitant d'être régénérées, l'ONF travaille sur plusieurs axes pour adapter la forêt aux changements climatiques :

- ▶ faire confiance à la dynamique naturelle
- ▶ mettre en place une migration assistée des essences
- ▶ tester de nouvelles essences telles que le séquoia, le chêne pubescent ou le cèdre.

La plantation des îlots d'avenir sur de petites surfaces s'inscrit dans l'adaptation des forêts au changement climatique et constitue un test. Elle a vocation à nourrir la réflexion et favoriser l'émergence de solutions à mettre en œuvre pour des forêts dépérissant à grande échelle. En 2021, grâce au plan de relance, 12 îlots d'avenir de 2 ha chacun ont été plantés dans les forêts domaniales de l'Allier.



Office National des Forêts

PRÉSERVATION DU BOCAGE

L'objectif du programme « plantons des haies » est d'aider les agriculteurs, qui souhaitent favoriser la biodiversité en reconstituant les haies bocagères et en plantant des alignements d'arbres (agroforesterie intra-parcellaire). Pour les 59 exploitations d'ores et déjà mobilisées dans la plantation avec l'accompagnement de structures d'animation, plus de 300 000 € ont été mobilisés.

CHANTIER DE L'A79 ET BIODIVERSITÉ

L'office français de la biodiversité (OFB) a poursuivi en 2021 son action sur le chantier de construction de l'A 79. Avec les avis techniques rendus et les contrôles effectués, il est intervenu en appui des services de l'État.

Il a notamment donné des avis sur le profil que devait adopter le lit des 50 cours d'eau traversés par la nouvelle autoroute. Pour ce faire, il a établi un modèle pour les lits à recréer, en recherchant sur le terrain des tronçons de cours d'eau au profil encore naturel, qui puissent servir de « station de référence ».

Réalisés conjointement avec la direction départementale des territoires (DDT) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les contrôles ont porté sur tous les types de mesures environnementales prévues en application de la séquence « éviter – réduire – compenser ».

En vue d'une campagne nationale de communication, la direction de la communication de l'OFB a retenu le travail effectué sur le chantier de l'A79. Un important travail de repérage et deux jours de tournage en juin 2021 ont permis de réaliser l'un des neuf épisodes de la série « les forces de la biodiversité », diffusée sur les réseaux sociaux à l'automne 2021.



SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'année 2020 a été marquée par des restrictions sanitaires dont, notamment, un confinement strict, qui a impacté les indicateurs liés à la délinquance générale. Lorsque l'activité a repris, les indicateurs ont mécaniquement progressé mais de façon contenue grâce à la mobilisation des forces de sécurité intérieure. L'augmentation significative des infractions relevées par l'action des services en est l'illustration.

Les forces de sécurité se sont fortement mobilisées pour assurer la protection des élus. Elles ont également assuré la sécurité des élections départementales et régionales en sécurisant les bureaux de vote et leurs abords.

De la même façon, elles étaient massivement présentes pour assurer des missions de sécurisation renforcée aux abords des lieux de culte à l'occasion des fêtes religieuses de l'ensemble des confessions représentées dans le département.

FAITS ENREGISTRÉS	2020	2021	EVOLUTION 2020/2021
ATTEINTES AUX BIENS	5610	5820	3,74 %
ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	2403	2742	14,11 %
INFRACTIONS RELEVÉES PAR L'ACTION DES SERVICES	1547	1887	21,98 %
ESCROQUERIES, INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	1868	2218	18,31 %

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les chiffres départementaux des violences intrafamiliales suivent une tendance similaire à celle observée au niveau national. Celle-ci s'inscrit dans le contexte de la libération de la parole et d'une meilleure prise en considération du sujet. Les forces de sécurité intérieure du département sont formées en continu pour accueillir les témoignages et prendre en charge les victimes.

Ce constat a conduit les services de l'État à mettre en place deux permanences d'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG), à Moulins et Montluçon. Ils ont été financés par un conventionnement au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) entre les services de l'État, le Conseil départemental et les communautés d'agglomération. Un troisième poste d'ISCG sera mis en place à Vichy en 2022.

Afin d'accompagner dans les meilleures conditions les victimes de violences, le département a été doté de trois places pour l'éloignement des auteurs, à Cusset, Montluçon et Moulins. La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes – hommes travaille en étroite collaboration avec les parquets et les associations locales pour développer ce dispositif d'éviction qui a pour objectif d'éviter la récurrence et de protéger les victimes.

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Un suivi continu de cette priorité nationale est assuré par des réunions pilotées par les services de l'État. Elles établissent un état des lieux de la situation du trafic de stupéfiants dans l'Allier et permettent d'identifier les actions à mettre en place pour endiguer le phénomène. Les forces de sécurité intérieure mènent en continu des enquêtes de long terme et des opérations permettant le démantèlement des réseaux.

Créée en septembre 2020, la cellule de renseignement opérationnelle sur les stupéfiants (CROSS 03) est désormais totalement opérationnelle et se réunit chaque mois. Elle permet une coordination complète de tous les acteurs de la lutte contre les stupéfiants, en mettant en commun les informations de renseignement.

La mise en place de l'amende forfaitaire délictuelle est menée dans le département. Les forces de sécurité intérieure sont formées et se sont appropriées le dispositif.

À noter une progression marquante de + 301,80 % du nombre de verbalisation forfaitaire des consommateurs entre 2020 et 2021.

En complémentarité des actions de prévention en direction de la population et plus spécifiquement de la communauté scolaire sont régulièrement entreprises.

LA PRÉVENTION

En 2021, l'État a soutenu financièrement des actions de prévention dans le département :

► **253 916 € ont été consacrés à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, soit une hausse de 12,05 % par rapport à 2020.** Ces crédits ont permis de nombreuses actions : prévention de la délinquance, sécurisation des établissements scolaires au profit de quatre collectivités, équipement des polices municipales au profit de cinq collectivités, relation police/population, création des postes ISCG, investissement en vidéo-protection dans quatre collectivités, création du centre de supervision urbaine à Montluçon

► **6 000 € ont été accordés à trois porteurs de projet au titre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations anti-LGBT**

► **44 500 € ont permis à trois porteurs de projet les projets pour la lutte contre les conduites addictives.** Ils visaient à sensibiliser le public à l'égard du tabagisme, de l'alcoolisme et des stupéfiants. Le monde scolaire et étudiant ainsi que le milieu festif étaient particulièrement concernés par ces projets.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'accidentalité dans le département est très évolutive d'une année sur l'autre. Cependant, on observe depuis 2017 une inflexion à la baisse concernant le nombre d'accidents, de blessés et de blessés hospitalisés. Seul le nombre de décès ne suit pas cette tendance. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'accidents est quasiment stable en 2021 (230, soit 2 accidents en plus sur toute l'année). On observe une légère baisse du nombre de blessés (271, soit 5 de moins qu'en 2020) ainsi que du nombre de tués (26, soit 2 de moins qu'en 2020). Le nombre de blessés hospitalisés progresse de 20 % par rapport à l'année 2020, passant de 129 à 154.

En comparaison avec 2019, qui est l'année de référence avant la crise sanitaire, on observe une baisse significative du nombre d'accidents (- 18), du nombre de blessés (- 43) et dans une moindre mesure du nombre de blessés hospitalisés (- 9). **Seul le nombre de tués sur les routes a augmenté, passant de 23 en 2019 à 26 en 2021.**

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), 51 500 € ont été mobilisés en 2021 pour soutenir les actions locales de sécurité routière. Malgré la crise sanitaire, 43 actions subventionnées ou non ont été réalisées.



Des actions phares ont été mises en œuvre en direction des publics cibles :

- ▶ sensibilisation des conducteurs de deux roues motorisés
- ▶ prévention des addictions auprès des scolaires et mineurs délinquants
- ▶ lutte contre les distracteurs au volant
- ▶ actions de sensibilisation auprès des seniors et aux risques routiers professionnels

Enfin, il est désormais obligatoire en période hivernale – du 1er novembre au 31 mars – d'équiper son véhicule avec des pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige pour circuler dans les huit communes suivantes de la Montagne bourbonnaise : Châtel-Montagne, Ferrières-sur-Sichon, La Chabanne, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Saint-Clément et Saint-Nicolas-des-Biefs.

Issue de la loi Montagne II du 28 décembre 2016 et de son décret d'application du 18 octobre 2020, cette nouvelle réglementation applicable depuis le 1er novembre 2021 vise à renforcer la sécurité des usagers de la route, réduire les risques d'accidents liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées et éviter les situations de blocage sur les routes, susceptibles d'entraver la progression des engins de déneigement et de secours.



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

SÉCURITÉ CIVILE



En 2021, la préfecture de l'Allier a organisé et participé à 6 exercices de sécurité civile, dont un de terrain et de grande ampleur. Organisé le 7 octobre 2021 dans la commune de Trévol, cet exercice relevant de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) avait pour objectif de tester la réponse opérationnelle face à l'afflux de nombreuses victimes après un accident routier impliquant un autocar et un véhicule léger et faisant plus de 50 victimes, simulées par les élèves de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Moulins.



Plus de 350 personnels et bénévoles des services de secours, de sécurité et de soutien psychologique et judiciaire ont été déployés sur les lieux. Un retour d'expérience a été organisé le 17 janvier 2022 pour identifier les éventuelles difficultés rencontrées et améliorer les procédures mises en œuvre au cours de cet exercice, qui a concerné un grand nombre d'acteurs : la commune de Trévol, l'IFSI Moulins, les services d'aide médicale urgente (SAMU) et les sapeurs-pompiers de l'Allier et de la Nièvre, le groupement de gendarmerie départementale, la police nationale, le centre hospitalier de Moulins - Yzeure, le parquet de Moulins, le Conseil départemental, la direction interdépartementale des routes Centre-Est, la direction départementale des territoires, l'Agence régionale de santé (ARS), l'Association justice et citoyenneté et les associations agréées de sécurité civile et les services de la préfecture.



Retour d'expérience en présence de la commune de Trévol, des élèves de l'IFSI Moulins, des associations agréées de sécurité civile et des services présents sur l'exercice.

SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

En 2021, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) a réalisé plus de 800 contrôles dans le département :

► le service concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) a effectué plus de 550 contrôles dans les entreprises. 20 % des visites ont concerné la vérification de la fermeture des rayons de biens non essentiels dans les grandes et moyennes surfaces lors de la crise COVID 19. Le nombre de contrôles dans les structures d'hébergement touristique a, par ailleurs, été augmenté avec 22 visites (7 en 2020).

► le service qualité sanitaire de l'alimentation (SQSA) a effectué plus de 255 inspections et contrôles dans 186 établissements différents, relevant de l'industrie agro-alimentaire – et principalement la filière carnée – et des métiers de bouche : restauration collective et commerciale.

Les deux services ont aussi été impliqués dans la gestion des alertes nationales ou locales pour garantir la sécurité des consommateurs. Concernant, par exemple, la présence d'oxyde d'éthylène dans les denrées alimentaires, les contrôles ont permis de mettre en évidence des lacunes dans la traçabilité chez certains fabricants.

L'Allier compte le plus grand nombre d'abattoirs parmi les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes (5 pour la boucherie et 2 pour les volailles). Ces activités mobilisent la DDETSPP, qui assure quotidiennement le contrôle des viandes produites dans ces établissements. Le service SQSA a par ailleurs suivi la modernisation des 3

établissements
bénéficiant du
plan de relance.



La délégation départementale de l'Agence régionale de santé (DD-ARS) est chargée de surveiller la qualité des eaux de baignade et de consommation.

Les eaux de baignade ont fait l'objet de 60 prélèvements, qui ont mis en lumière 7 non-conformités d'origine microbiologique ayant entraîné 6 fermetures en raison de la présence de cyanobactéries. En 2021, la DD-ARS a suivi, à titre d'étude, 5 sites pour les cyanobactéries, en vue de tester la nouvelle réglementation applicable pour la saison 2022.

600 prélèvements ont été effectués dans les piscines. 7 non-conformités d'origine microbiologique et 121 d'origine chimique ont été relevées. Elles ont donné lieu 13 demandes de fermeture.

Pour ce qui concerne la consommation des eaux minérales, 386 prélèvements d'eaux thermales ont conduit à 43 non-conformités d'origine microbiologique. Les 48 prélèvements d'eaux conditionnées se sont tous révélés conformes.





**LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET
PROMOTION DE LA COHÉSION SOCIALE**

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés, doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au 1er mars.

Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand des disparités sont injustifiées. Il se compose de 5 grands critères évaluant les inégalités entre les femmes et les hommes sous la forme d'une note sur 100. L'objectif est d'obtenir au moins 75 sur 100. Les services du pôle Travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ont sensibilisé à cette thématique les entreprises, qui ont pu mettre en valeur leurs résultats en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



L'Allier a organisé la première édition du séjour de cohésion du service national universel (SNU) du 20 juin au 2 juillet 2021. Âgés de 15 à 17 ans et provenant de plusieurs départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 83 volontaires ont été accueillis au lycée agricole du Bourbonnais à Neuvy : 23 de l'Ain, 16 du Cantal, 22 de la Loire, 21 de l'Isère et 1 de l'Allier (issu de la cohorte 2020).

Ce séjour leur a notamment permis de bénéficier d'un programme d'activités riches et diversifiées, composée de modules nationaux comme une sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté, mais aussi de temps alloués à la découverte du département de l'Allier avec plusieurs visites mettant en valeur le patrimoine local et son inscription dans l'actualité avec « terres de jeux 2024 » à Vichy, par exemple.

Dans le même temps, 79 volontaires de l'Allier ont effectué leur séjour de cohésion dans les départements du Cantal, de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La mission d'intérêt général (MIG) a pour objet de développer la culture de l'engagement et de renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes. Les associations du département se sont mobilisées pour accueillir les jeunes volontaires en leur sein avec des missions diverses et variées : culture, loisirs, solidarité, sports...

La gendarmerie de l'Allier accueille chaque mercredi depuis septembre 2021, 19 jeunes sur la mission « les cadets de la gendarmerie » et le SDIS de l'Allier propose une mission « découverte de l'engagement de sapeur-pompier volontaire », répondant ainsi à la demande forte des jeunes pour effectuer leur MIG dans les corps en uniforme.

Parmi les 79 volontaires bourbonnais ayant effectué leur séjour de cohésion en 2021, 43 ont déjà réalisé leur MIG. Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) accompagne individuellement les volontaires encore en recherche d'une mission.



TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

L'académie de Clermont-Ferrand fait partie du plan de déploiement 2021 – 2022 et compte un projet de territoire éducatif rural (TER) dans chaque département la composant. Dans l'Allier, le secteur de Jaligny-sur-Besbre a été retenu et le projet concerne les 14 communes du syndicat intercommunal. Cet espace géographique, qui comprend un collège et 8 écoles de secteur, connaît une baisse démographique et fait l'objet d'une vigilance particulière quant aux besoins sociaux.

Le déploiement du projet TER s'appuie sur les synergies et la dynamique créées par la convention ruralité, arrivée à son terme en 2021. Son objectif est de renforcer la prise en charge pédagogique et éducative des enfants et des adolescents pour développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales éloignées.

Formalisé dans une convention, signée par le préfet et le recteur d'académie avec le Département et la caisse d'allocations familiales (CAF) en décembre 2021, ce projet coordonne l'action des acteurs locaux pour définir le parcours de l'enfant dans son territoire, concevoir l'action éducatrice dans sa globalité (périscolaire et hors scolaire) et faire de l'école un élément structurant du territoire.

PROJET PÉDAGOGIQUE INTERGÉNÉRATIONNEL

Dans le cadre du parrainage par la ville de Moulins du sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) Casabianca, le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) a mis en place depuis 2019 un projet pédagogique intergénérationnel inédit, avec des seniors du centre communal d'action sociale et des juniors des quartiers populaires de Moulins.

Le nom du projet provient de la devise du Casabianca : « in bello leones, in pace columbæ » (en guerre comme un lion, en paix comme une colombe). Les juniors représentent les lions (fougue et force) et les seniors les colombes (sagesse et paix).

Les colombes parrainent les lions durant une année scolaire. L'équipage du SNA Casabianca les accompagne en facilitant l'accès aux différentes institutions militaires et républicaines. Axé autour du devoir de mémoire, les activités promeuvent la citoyenneté et la mixité sociale.

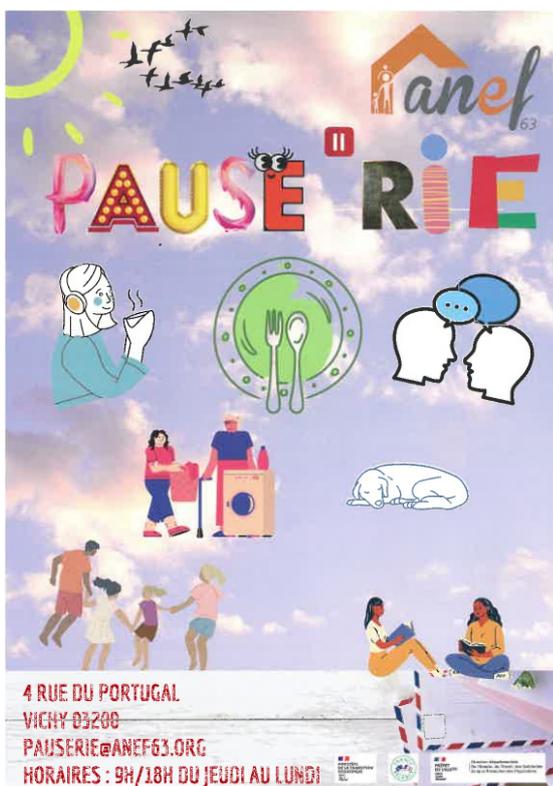
Ces moments sont autant d'occasions d'honorer nos anciens par un lien intergénérationnel. En octobre 2021, les jeunes Bourbonnais et les seniors ont visité la base navale de Toulon, la base aéronavale de Hyères et le Mémorial du débarquement de Provence au Mont-Faron.

PROJET DE LA PAUSERIE

Dans le cadre d'un appel à projets France relance, la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) a soutenu le projet de tiers-lieu alimentaire de la Pauserie à Vichy, porté par l'Association nationale d'entr'aide féminine (ANEF 63).

Ouvert aux familles et aux personnes hébergées par le SAMU social (115) de l'Allier, il leur permet d'accéder à un équipement adapté pour préparer des repas chauds, à consommer sur place ou à emporter. Il constitue également un lieu d'écoute inconditionnelle permettant de créer du lien et d'amorcer un accompagnement social global.

Depuis son ouverture en novembre 2021, la Pauserie est fréquentée quotidiennement par une quinzaine de personnes. Ce sont des hommes à 75 % et essentiellement des personnes isolées.



ALIMENTATION SOLIDAIRE

La mesure « jardins partagés » a permis de soutenir des initiatives de jardins partagés ou collectifs à but non lucratif – existants ou nouveaux – pour proposer des produits frais aux habitants. **Ce dispositif a bénéficié à 6 communes pour un total de 70 500 €.**

La mesure « alimentations locales et solidaires » a permis de soutenir les initiatives locales pour un meilleur accès aux produits frais et locaux à destination des personnes précaires ou isolées. **117 000 € d'aides ont été attribuées à 1 commune et 4 intercommunalités dans ce cadre.**





**MODERNISATION DES SERVICES
AUX USAGERS**

UNE NOUVELLE DIRECTION DÉPARTEMENTALE

Le 1er avril 2021, une nouvelle direction départementale interministérielle a vu le jour, née de la fusion de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) : la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). Elle est désormais l'interlocutrice unique des usagers dans l'Allier sur les thématiques de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.



UNE NOUVELLE OFFRE FRANCE SERVICES EN SOUS-PRÉFECTURE



La sous-préfecture de Montluçon s'est engagée en 2021 dans la démarche de labellisation France Services pour compléter l'offre dans le canton de Montluçon 2. Intégré dans le schéma d'accessibilité des services au public du département de l'Allier, ce projet a permis la labellisation de la sous-préfecture par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) le 1er janvier 2022.

La sous-préfecture dispose de deux agents polyvalents formés pour :

- ▶ donner une information de premier niveau : accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions
- ▶ mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques : création d'une adresse de courrier électronique, impression ou numérisation de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs
- ▶ aider aux démarches en ligne : navigation sur les sites opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne
- ▶ résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel avec l'utilisateur et/ou un rendez-vous dans la structure du partenaire ou dans l'espace France Services.



LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

La maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Varennes-sur-Allier a été labellisée en octobre 2021 et s'ajoute aux 20 structures existant dans le département. 29 professionnels de santé ont adhéré à cette structure, qui concerne 9 communes et 7 088 habitants.

Outre l'accès aux soins, des actions de prévention et des missions de santé publique sont également prévues (sport et santé, sevrage tabagique, éducation bucco-dentaire, par exemple). Une installation de sages-femmes est également envisagée pour assister les médecins dans les actes de gynécologie et de prévention.

LES CENTRES DE SANTÉ

Un centre de santé médical a été ouvert en 2021 à Montluçon dans le quartier « Bien Assis », qui relève de la politique de la ville. Il s'ajoute aux 8 centres que le département comptait en 2020.

Faute de médecins, il n'a cependant pu fonctionner que 6 mois. À l'initiative de l'Agence régionale de santé (ARS), de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté, du centre hospitalier et de l'Association des médecins de Montluçon, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a été créée pour porter le centre de santé, qui a repris son activité en janvier 2022, grâce notamment à une dizaine de médecins retraités.



LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES DE SANTÉ

Une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) a pour objectif prioritaire de permettre l'accès aux soins et à la prévention. Deux nouvelles structures ont été reconnues par l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Assurance maladie :

- ▶ la CPTS Nord Allier, à laquelle adhèrent 149 professionnels de santé, couvre 41 communes et 67 893 habitants ;
- ▶ la CPTS Vichy Val d'Allier, à laquelle adhère une centaine de professionnels de santé, couvre 27 communes et 81 863 habitants.

Plébiscité par les maires, ce dispositif nécessite cependant une étude attentive de sa partie médico-économique. L'ARS accompagne donc les élus dans leur projet, afin qu'il réponde aux besoins de la population sans mettre la collectivité territoriale en difficulté.

LA MÉDECINE GÉNÉRALE

Les consultations engagées en 2021 avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) et la Conférence régionale santé et autonomie (CRSA) ont permis de définir un nouveau zonage des médecins généralistes dans le département de l'Allier.

Arrêté par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) le 1er janvier 2022, ce zonage est déterminé à partir des 29 territoires de vie de santé (VTS) et les répartit en deux catégories :

- ▶ les zones d'actions prioritaires (ZIP) fortement confrontés au manque de médecins. Elles sont éligibles à l'ensemble des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie permettant l'installation de professionnels. 11 VTS relèvent de cette catégorie ;
- ▶ les zones d'actions complémentaires (ZAC) moins touchées par le manque de médecins, mais dans lesquelles des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter une détérioration de la situation. 18 VTS relèvent de cette catégorie.



LES POINTS DE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Depuis juillet 2020, la direction générale des finances publiques (DGFiP) a confié l'encaissement des créances publiques au réseau des buralistes agréés auprès de la Française des jeux (FDJ). L'utilisateur peut ainsi payer dans les bureaux de tabac ses impôts, ses amendes, ses créances locales par carte bancaire ou en espèces, dans une limite fixée à 300 €.

Au 31 décembre 2021, 93 buralistes – répartis dans 49 communes – sont agréés et ont effectué 10 751 encaissements. Entre août 2020 et décembre 2021, ils représentent un montant total de 1 032 533,04 €.

LE SYSTÈME D'INFORMATION NATIONAL DES FOURRIÈRES AUTOMOBILES

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), un système d'information national des fourrières automobiles a été créé pour simplifier et moderniser les procédures et faciliter les démarches des usagers en leur permettant de récupérer leur véhicule plus rapidement.

Ce système d'information – communément appelé SI fourrière – permet l'enregistrement, la gestion et le suivi des procédures concernant les véhicules mis en fourrière. Conçu autour d'une application internet, ce système centralisé et automatisé est renseigné par les gardiens de fourrière, la gendarmerie et la police nationales, les polices municipales et les collectivités territoriales, dès lors que ces dernières ont adhéré au dispositif.

Depuis le début du déploiement en avril 2021, les communautés d'agglomération de Montluçon et Vichy ont adhéré au SI fourrière et la ville de Moulins les rejoindra en 2022.

UNE PLATEFORME DÉMATÉRIALISÉE POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Issue d'un conventionnement entre les ministères de l'Intérieur et des Sports, la plateforme « manifestations sportives .fr » a été déployée par la sous-préfecture de Vichy en 2021.

Ce déploiement s'est accompagné de sessions de formation et de présentation par le chef de projet national à l'ensemble des services concernés par les manifestations sportives – sous-préfecture, direction départementale des territoires (DDT), service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), service départemental d'incendie et de secours (SDIS), gendarmerie, police – ainsi qu'aux référents départementaux des fédérations délégataires et affinitaires et aux collectivités territoriales, gestionnaires de la voirie.

CHIFFRES CLÉS



MANIFESTATIONS TERRESTRES :

280 manifestations terrestres motorisées et non motorisées

9 homologations de circuits permanents (dont 1 de grande vitesse)

1 ball-trap

3 galas de boxe.



MANIFESTATIONS AÉRIENNES :

13 demandes de dérogation de survol

4 demandes d'agrément préfectoral aérien (ballon captif, piste aérodrome privé, hélisurface temporaire, travail aérien)

300 déclarations de vols de drones.

10

VIE DÉMOCRATIQUE

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021. La concomitance de leur calendrier a conduit à une organisation non-conventionnelle des opérations électorales.

Face à l'absence de garantie d'une mise sous pli correcte via un routeur, compte tenu du délai d'une semaine entre les deux tours de scrutin, il a été décidé de revenir à une mise sous pli en régie. Celle-ci a été effectuée par la préfecture pour les élections régionales et par les communes, chef-lieu de canton, pour les élections départementales.

Avec l'appui des services de l'État, les communes ont également reconfiguré leurs bureaux de vote ou les ont transférés vers des espaces plus vastes, pour offrir une plus grande clarté aux électeurs et assurer la meilleure fluidité possible dans le déroulement des scrutins. Au regard de la situation sanitaire et pour permettre le meilleur déroulement possible des opérations électorales, les services de l'État ont transmis aux communes un protocole sanitaire et leur ont fourni un nombre conséquent d'équipements de protection individuelle (masque et gel hydro-alcoolique) pour les mettre à la disposition des électeurs. Les membres des bureaux ont également été dotés de masques, de visières de protection et d'autotests.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

des services de l'État
dans l'Allier



www.allier.gouv.fr



2, rue Michel de l'Hospital
CS 31649
03016 MOULINS CEDEX



Téléphone : 04 70 48 30 00
Télécopie : 04 70 20 57 72
Courriel : prefecture@allier.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*